

Séance du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars de Locquenay

Date de la convocation 30/04/2015	L'an deux mille quinze Le douze mai à dix-neuf heures trente Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie
Date d'affichage de la convocation 30/04/2015	de Saint Mars de Locquenay, en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis REGNIER, Maire
Date d'affichage 19/05/2015	Etaient présents: MM F.REGNIER, L.TORCHET, S.HEUZARD, D.BARBE, D.GANDON, J.VAVASSEUR, J-F.LE BIHAN MMES F. CHOPLAIN, F. REGNIER,
Date de Publication 19/05/2015	Formant la majorité des membres en exercice Absents excusés : Monsieur T. BOUVIER Mesdames L.BOUCHET, A.MATHON, P.RAIMBAULT, A.FOURNIER, V.MALLO
Nombre de conseillers En exercice: 15 Présents: 9 Votants: 9	Assistait également Mme MATHIEU, secrétaire de mairie A été élu secrétaire de séance : M.HEUZARD Serge

Début de séance à dix-neuf heures trente

Approbation du précédent compte rendu

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations qui pourraient être formulées sur la rédaction du compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'est formulée par les conseillers présents et le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents. Il est procédé à la signature du registre.

Installation et fournitures éclairage public-choix de l'entreprise

Le Maire fait part aux membres du conseil, que suite à la consultation des entreprises, il s'estime insuffisamment renseigné par un manque d'éléments de réponse et propose de reporter cet objet à l'ordre du jour de la prochaine séance municipale.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité des membres présents cette décision.

Décision modificative n°2 Budget communal 2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été alerté par la trésorerie de la dette d'un administré envers la commune relative à des impayés de cantine d'un montant s'élevant à 12.80€.

Considérant que cette famille a déposé un dossier de surendettement, il n'y a plus aucun recours pour le recouvrement de cette créance et il est nécessaire d'effacer cette dette par une admission en non-valeur.

Pour ce faire il faut des crédits au compte 6542 pertes sur créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de faire une modification du budget prévisionnel 2015 et de procéder au virement de crédit suivant :

61523 voies et réseaux : -12.80

6542 pertes sur créances irrécouvrables : +12.80

En outre il précise dans un autre contexte que vu la situation familiale de l'agent technique intercommunal, la collectivité doit procéder au reversement à l'ex-conjointe non fonctionnaire du supplément familial, et qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédit suivant :

6411 personnels titulaires : -500
64112 NBI supplément familial : + 500

Le conseil municipal, après avoir entendu les différentes argumentations de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré par vote à mains levées (9 voix pour)

-décide de procéder aux virements de crédits suivants :

61523 voies et réseaux : -12.80 €

6542 pertes sur créances irrécouvrables : +12.80 €

6411 personnels titulaires : -500 €

64112 NBI supplément familial : + 500 €

-précise que le budget prévisionnel 2015 reste ainsi équilibré dans sa section de fonctionnement

-autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Questions diverses

Monsieur HEUZARD fait part aux membres du conseil municipal que le curage de la rivière au niveau du lavoir a été exécuté par des élèves de BTS et de BAC PRO de la Maison familiale de la Ferté Bernard, précise que ce travail a été réalisé avec soins et efficacité.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont œuvré pour le fleurissement de la commune, dans un esprit d'équipe et très professionnellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 44

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Francis REGNIER	X			
Serge HEUZARD	X			Secrétaire de séance
Angélique MATHON			X	
Luc TORCHET	X			
Jean-François LE BIHAN	X			
Julien VAVASSEUR	X			
Patricia RAIMBAULT			X	
Fanny CHOPLAIN	X			
Viviane MALLO			X	
David GANDON	X			
Anita FOURNIER			X	
Laëtitia BOUCHET			X	
Thomas BOUVIER			X	
Daniel BARBE	X			
Françoise REGNIER	X			